



CONSEIL SYNDICAL du 17 mai 2021

Rapport n° 20210517-01

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 14 décembre 2020.

Le procès-verbal de cette réunion a été rédigé.

Ce document est joint en annexe.

Il vous est proposé d'approuver ce procès verbal.


Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne

Annexe : Procès-verbal

Département
de la
Haute-Garonne

**SYNDICAT MIXTE
DE L'EAU ET
DE L'ASSAINISSEMENT
DE HAUTE-GARONNE**



PROCES VERBAL
du Conseil Syndical
du Syndicat Mixte de l'Eau et
de l'Assainissement de Haute-Garonne
Réunion du 14 décembre 2020

- 164 membres composent le Conseil
- A l'ouverture de la séance :
- 84 délégués assistent à la séance
- 33 procurations sont enregistrées
- 117 délégués sont présents ou représentés

L'an deux mille vingt, le 14 du mois de décembre 2020 à 14h3, les membres du Conseil Syndical proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis dans la salle du centre socio-culturel du Bois de Castres à Carbonne, sur convocations dûment adressées le 8 décembre 2020

Etaient présents :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

Etaient représentés :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

Etaient absents :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. Sébastien VINCINI.

M. Sébastien VINCINI remercie M. Denis TURREL, Maire, pour l'accueil réservé au Conseil ce jour.

M. Sébastien VINCINI indique que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer, il est donc procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Le 12/10/20 en séance du Conseil syndical, s'est tenu le débat d'orientations budgétaires pour le budget 2021. Selon le CGCT art. L 3312-1 et le titre 2 de la loi sur l'administration territoriale de la république du 6/02/92 (articles 13 et 17) il convient d'organiser un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget. Le vote du budget primitif 2021 de Réseau31 n'ayant pu se tenir avant le 14 décembre, il est proposé à nouveau la tenue du débat d'orientation budgétaire pour le budget 2021.

Dans un contexte de crise sanitaire et de renouvellement de nos instances, l'année 2020 est cependant restée une année de développement pour le SMEA31, avec l'adhésion de nouvelles collectivités.

Même si la situation financière de notre collectivité a permis d'aborder la période de confinement dans les meilleures conditions possibles, cette situation a eu des impacts forts sur la réalisation du budget 2020 :

- des dépenses initialement prévues pour l'entretien ou la réalisation de nouveaux équipements ont été dans les faits consacrées à la protection des agents,
- des dépenses nouvelles, liées aux consignes sanitaires nationales, ont dû être mises en œuvre sans délai, c'est notamment le cas du traitement des boues.

Le Président invite les délégués à s'exprimer.

⇒ **Il est donné acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires
dans le cadre de la préparation du budget 2020**

L'ordre du jour de la 1ère séance étant épuisé, la séance est levée.

La 2ème séance est ouverte, Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020

Le procès-verbal de cette séance n'a suscité aucune observation et a été adopté à l'unanimité.

2. Décisions prises par le Président du 28 septembre au 27 novembre 2020

Afin de permettre le fonctionnement du Syndicat, le Conseil Syndical a décidé de déléguer certaines attributions au Bureau et au Président. La délégation de compétences s'accompagne de l'obligation de rendre compte au Conseil Syndical des décisions prises en application desdites délégations.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

⇒ **Il est donné acte des décisions prises par le Président
et des délibérations prises par le Bureau Syndical pour les périodes indiquées ci-dessus**

L'arrivée de Mme DALON Laurence est enregistrée.

81 présents, 31 procurations soit 112 présents et représentés.

3. Remboursement des frais de déplacement des élus du SMEA31

L'article L5211-13 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT précise que « lorsque les membres des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale engagent des frais de déplacement à l'occasion des réunions de ces conseils ou comités, du bureau, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres, des comités consultatifs prévus à l'article L. 5211-49-1, de la commission consultative prévue à l'article L. 1413-1 et des organes délibérants ou des bureaux des

organismes où ils représentent leur établissement, ces frais peuvent être remboursés lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent. ».

Ce remboursement est à la charge de l'organisme organisant la réunion. La possibilité de remboursement des frais de déplacement de l'article L5211-13 du CGCT est applicable aux délégués du SMEA 31 par renvoi de l'article L5721-8 du même code.

Le remboursement des frais de déplacement est soumis à une délibération préalable de l'assemblée délibérante pour en fixer le principe et les modalités ainsi qu'un état de frais présenté par l'élu. Compte tenu de ces éléments il vous appartient de vous prononcer sur le principe et les conditions de prise en charge de ces frais.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	112	Abstention	
	Contre		Ne prend pas part au vote	

4. Transferts de compétences et adhésions

4.1 Transfert complémentaire de compétences de la commune de Gouaux de Larboust

La commune, déjà membre pour les compétences du domaine de l'eau potable a décidé de transférer à Réseau31 les compétences complémentaires du domaine de l'assainissement.

Il est proposé que ce transfert de compétences complémentaires prenne effet au 1^{er} janvier 2021.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite :

- d'approuver le transfert complémentaire des compétences du domaine de l'assainissement collectif de la commune de GOUAUX DE LARBOUST à Réseau31,
- d'approuver le protocole de transfert complémentaire des compétences du domaine de l'assainissement collectif de la commune de GOUAUX DE LARBOUST à Réseau31,
- d'autoriser le Président à signer le protocole et tous les documents s'y rapportant.

4.2 Transfert complémentaire de compétences de la commune de Gragnague

Dossier Ajourné

4.3 Transfert complémentaire de compétences de la commune de Lavalette

La commune, déjà membre pour les compétences du domaine de l'eau potable et de l'assainissement a décidé de transférer à Réseau31 les compétences complémentaires du domaine du Grand Cycle de l'Eau :

- D1.1 : Eaux pluviales,
- D1.2 : Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols (4° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement).

Il est proposé que le transfert de compétences complémentaires de la commune de LAVALETTE prenne effet au 1^{er} janvier 2021.

4.3 Transfert complémentaire de compétences de la commune de Lherm

La commune, déjà membre pour les compétences, dans le domaine du Petit cycle de l'eau :

- Assainissement Collectif : B2 : Transport des Eaux Usées,
- Assainissement Non Collectif

A décidé de transférer à Réseau31, les compétences complémentaires suivantes du domaine du Petit Cycle de l'Eau, Assainissement Collectif : B1 : Collecte des Eaux Usées, B3 : Traitement des eaux usées,

Il est proposé que le transfert de compétences complémentaires de la commune de LHERM prenne effet au 1^{er} janvier 2021.

4.3 Adhésion de la commune de Poucharramet

La commune souhaite adhérer à Réseau31 pour les compétences du domaine de l'Assainissement Collectif. La mise en œuvre de ces propositions nécessite :

- d'approuver l'adhésion de la commune de POUCHARRAMET à Réseau31 au 1^{er} janvier 2021,
- d'approuver le transfert des compétences dans le domaine de l'Assainissement Collectif,
- d'approuver la modification des statuts induite par cette adhésion et de solliciter le Préfet pour prendre l'arrêté correspondant.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	112	Abstention	
	Contre		Ne prend pas part au vote	

5. Rapport annuel sur la qualité des services (RPQS) – Année 2019

En application de l'article L 1413-1 du CGCT, il appartient à Réseau31 de présenter annuellement un rapport sur divers indicateurs, relatifs à l'année écoulée, de qualité et de prix des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif qu'il offre aux usagers des collectivités adhérentes. La réglementation précise les éléments qui doivent être portés à la connaissance de la commission consultative des services publics. Le Conseil Syndical doit se prononcer sur ces rapports, pour lesquels une information des usagers sera assurée conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du CGCT. Les rapports de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif sont organisés autour de deux documents. Le premier présente l'activité générale de Réseau31 en 2019 pour l'ensemble de ses activités. Le second intitulé « annexe » détaille l'ensemble des chiffres par activité et par commission territoriale. Ces rapports ont été étudiés par la CCSPL le 11/12/2020.

⇒ Il est donné acte au Président pour la communication des rapports annuels sur la qualité des services publics de Réseau31 pour l'année 2019

6. Créations de postes

6.1 Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Ainsi dans le cadre de la continuité du projet politique de développement de notre Syndicat, il convient de créer un emploi fonctionnel de direction. Cet emploi est un emploi administratif ou distinct des grades habituellement occupés par les fonctionnaires territoriaux. Le fonctionnaire accueilli dans cet emploi sera en position de détachement pour une durée de 5 ans maximum, renouvelable. Il restera toutefois titulaire de son grade et sa carrière d'origine continuera à se dérouler parallèlement. L'agent recruté sur cet emploi percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale et la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé. Il s'agit d'un emploi de Direction Générale qui répond à certains seuils démographiques de collectivités ou de leurs établissements publics. Compte tenu de la délibération 20190520-04 portant classement du SMEA-Réseau 31 en référence à une strate démographique d'une commune de plus de 40 000 habitants, il vous est proposé de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à temps complet à compter

du 01/01/2021 par voie de détachement qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité du Président, l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation.

Afin d'accompagner cette création d'emploi :

- une prime de responsabilité sera déterminée par l'autorité territoriale dans la limite d'un taux maximal de 15 % du traitement brut indiciaire et après délibération du bureau syndical,
- les dispositions du régime indemnitaire de la collectivité en vigueur fixé pour le grade d'origine du fonctionnaire détaché pourront être attribuées,
- des frais de représentation inhérents à la fonction pourront être remboursés sur production de justificatifs.

6.2 Poste de rédacteur au Territoire Nord

Lors de la création du SMEA 31, les agents employés par les collectivités adhérentes et affectés sur des emplois relevant des compétences transférées ont été mis à disposition du Syndicat Mixte. Dans le cadre d'un redéploiement de poste ou d'un changement de cadre d'emploi, le SMEA31 doit créer le poste correspondant. De même, la mise en œuvre du projet politique de développement du SMEA31 se traduit par une adaptation de l'organisation des services afin de répondre à l'ensemble des enjeux.

Il vous est proposé la création d'un poste du cadre d'emploi des Rédacteurs, à temps complet au Territoire Nord.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	112	Abstention	
	Contre		Ne prend pas part au vote	

7. Modification de l'Action sociale au SMEA31

Un groupe de travail a été constitué afin de faire évoluer l'Action Sociale au sein de Réseau31. A ce jour, l'Action Sociale proposée aux agents de Réseau31 varie selon leur structure d'origine. Face à une telle disparité, il était nécessaire de rationaliser l'Action Sociale de Réseau31 dans son ensemble. Il a été présenté au Comité Technique pour avis une proposition de modification du calcul des prestations sociales au sein de Réseau31.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	112	Abstention	
	Contre		Ne prend pas part au vote	

8. Bordereau des prix du SMEA31 – Tarifs 2021

Le bordereau des prix des activités du SMEA31 est approuvé tous les ans pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier. Il est proposé de procéder à une actualisation des différentes lignes par application d'une augmentation de 2% calculée au regard des augmentations de charges et des contraintes réglementaires. Il est proposé également de supprimer des prestations forfaitaires (en rouge) qui ne sont pas utilisées. En effet, la facturation aux adhérents s'effectue sur la base du temps passé. Ce bordereau s'applique à toutes les prestations du SMEA31 réalisées quels que soient la compétence et le lien juridique (usagers pour les transferts de compétences, collectivités pour les conventions de prestations intégrées).

Ce bordereau, qui s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2021, remplace l'ensemble des bordereaux de prix en vigueur au sein du SMEA31.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver le bordereau des prix qui s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2021 et d'autoriser le Président du SMEA31 à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	112	Abstention	
	Contre		Ne prend pas part au vote	

L'arrivée de M. Didier GARRIGUES est enregistrée.

82 présents, 31 procurations soit 113 présents et représentés.

9. Tarifs 2021

9.1 Approbation de tarifs pour l'eau potable 2021

Certaines des collectivités membres du SMEA31 ont transféré leur compétence Eau Potable. Ces collectivités votaient leur tarification eau potable avant le transfert de cette compétence au SMEA31 à qui il appartient désormais de voter les nouveaux tarifs. Les tarifs actuellement en vigueur ont été délibérés soit par le SMEA31, soit par les collectivités concernées. A l'issue d'un important travail de concertation, notre assemblée a décidé, fin 2017, de mettre en place un tarif unique pour l'ensemble des collectivités adhérentes avec un horizon de convergence en 2022. Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021. Les tarifs des autres collectivités adhérentes restent en vigueur jusqu'aux modifications qui seront présentées lors d'un prochain Conseil Syndical.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	113	Abstention	
	Contre		Ne prend pas part au vote	

9.2 Approbation de tarifs pour l'assainissement 2021

Certaines des collectivités membres du SMEA31 ont transféré leur compétence Assainissement collectif.. Ces collectivités votaient leur tarification eau potable avant le transfert de cette compétence au SMEA31 à qui il appartient désormais de voter les nouveaux tarifs. Les tarifs actuellement en vigueur ont été délibérés soit par le SMEA31, soit par les collectivités concernées. A l'issue d'un important travail de concertation, notre assemblée a décidé, fin 2017, de mettre en place un tarif unique pour l'ensemble des collectivités adhérentes avec un horizon de convergence en 2022. Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021. Les tarifs des autres collectivités adhérentes restent en vigueur jusqu'aux modifications qui seront présentées lors d'un prochain Conseil Syndical.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	113	Abstention	
	Contre		Ne prend pas part au vote	

Les arrivées de MM Didier AVERSENG (avec procuration de M. Amador ESPARZA) et René LORMIERES (avec procuration de M. Alain MAREK) sont enregistrées.

84 présents, 33 procurations soit 117 présents et représentés.

9.3 Contrôles de l'assainissement - Tarifs 2021

Au terme de l'exercice 2020, il est proposé d'appliquer, pour l'année 2021, les modifications et ajustements des tarifs de contrôle de l'assainissement non collectif et collectif. Sont pris en compte d'une part l'inflation de 2%, et d'autre part la fin du financement des contrôles par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de son XIème programme. Ce retrait, qui avait été contesté par RESEAU31, impacte directement les usagers du service. Cette perte totale s'élève à 81 000 € par an à compter de 2020 soit 24% des recettes du SPANC. Il était proposé de reconduire la décision prise pour le BP 2020 à savoir une répartition de l'augmentation sur 3 ans et proportionnelle à l'activité du SPANC à savoir principalement le contrôle de conception-réalisation pour les logements neufs et les contrôles lors des ventes. Ainsi pour 2021, 2 prix unitaires augmenteraient de 8% les autres de 2% aux arrondis près. Les tarifs liés à l'exécution partielle du forfait contrôle d'une installation neuve (projet + réalisation) sont révisés. La réduction pour non réalisation du projet est évaluée à 42 % du forfait. Il en est de même pour le contrôle de réalisation seul. Enfin tout comme en 2020, ce bordereau des prix unitaire inclut ceux du système d'assainissement non-domestique de la ZAC de la Barthelle à Le Cabanial également augmenté de 2%.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver les nouveaux tarifs du service d'assainissement non collectif et de contrôles collectifs et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	116	Abstention	
	Contre	1	Ne prend pas part au vote	

Les départs suivants sont enregistrés :

- M. Arnaud CHINCHON
- M. Jean-François SUTRA (procurations de Mmes Betty EVEN et Nadine FIERLEJ)
- M. Pierre LAGARRIGUE (procurations de M. Patrice LAGORCE)
- M. Daniel DUPUY (procurations de Mme Janine GIBERT et de M. Christian SANS)

80 présents, 28 procurations soit 108 présents et représentés.

9.4 Tarification approvisionnement en eau brute 2021

Dans le cadre de l'adhésion du Conseil départemental de la Haute-Garonne et de la commune de Portet-sur-Garonne à notre Syndicat Mixte pour la compétence « D2.1 Approvisionnement en eau au sens du 3° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement », il revient à RESEAU31 de fixer les tarifs applicables aux usagers concernés des systèmes hydrographiques du système de Saint-Martory, des rivières Touch et Louge et de l'Hers-mort ainsi que celui des usagers agricoles, industriels et domestiques situés sur les réseaux de la plaine de Revel-Couffinal, de la retenue de la Galage à Ste Foy de Peyrolières et de la ZI du Bois vert à Portet sur Garonne. Depuis la création de RESEAU31, cette tarification a été modifiée chaque année en tenant compte des évolutions des charges, des subventions et des investissements à réaliser. Pour l'année 2021 il est proposé :

- de poursuivre l'augmentation de 6% pour les prélèvements des ASA du canal de St Martory et des canaux secondaires/rivières afin de réduire l'écart avec ceux dans le canal principal
- de réduire l'augmentation à 1,1% pour la fourniture d'eau sur le système de Revel-Couffinal compte tenu des augmentations antérieures liées à l'achat d'eau à l'EMN
- une augmentation de 2% de tous les autres prix unitaires

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	108	Abstention	
	Contre		Ne prend pas part au vote	

9.5 Occupation du domaine syndical par des équipements de radiocommunication

De par son occupation stratégique de points hauts du département de la Haute-Garonne, RESEAU31 est sollicité afin que des relais de radiocommunications soient installés sur ses réservoirs d'eau potable principalement. Ainsi à ce jour 22 ouvrages sont concernés formalisés par 41 conventions fixant les clauses techniques et financières d'occupation. En effet, RESEAU31 a engagé l'harmonisation de ces occupations en 2017 auprès des nombreux opérateurs de téléphonie et des opérateurs d'intérêt public. Cette révision des liens juridiques fut d'autant plus nécessaire que ces documents, renouvelables par tacite reconduction, reposaient sur des rédactions et négociations financières anciennes. Des tarifs ont été approuvés pour la première fois lors du Conseil Syndical du 27 novembre 2017. Ces occupations génèrent 101 490 €HT de recettes forfaitaire réparties de la manière suivante :

Eau potable	Assainissement	Approvisionnement en eau brute
81 600 €	6 630 €	13 260 €

Compte tenu de l'évolution des prix et conformément aux conventions conclues avec les opérateurs, ces prix unitaires doivent être actualisés au taux de 2%

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver les nouveaux tarifs d'occupation du domaine syndical par les opérateurs d'équipements de radiocommunication et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	108	Abstention	
	Contre		Ne prend pas part au vote	

10. Budget primitif 2021

Le projet de budget primitif 2021 s'inscrit dans la dynamique de développement de notre collectivité, issue des objectifs stratégiques établis en novembre 2015 et de l'approbation, lors du Conseil Syndical de novembre 2017, de la convergence des tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif à l'horizon 2022.

Sur ces bases, notre collectivité continue d'investir fortement sur l'ensemble des Commissions Territoriales et apporte le même niveau de service partout sur nos territoires tout en maîtrisant ses coûts de fonctionnement. Le budget primitif qui vous est présenté prend en compte deux grands axes définis dans le Document d'Orientation Budgétaire :

➤ Structurer et adapter les services pour une plus grande efficience

La convergence vers les tarifs uniques de l'eau et de l'assainissement collectif doit s'achever en 2022. L'année 2021 sera donc une année de transition vers les tarifs objectifs fixés en 2017. Cette démarche est complétée par la poursuite de la mensualisation et de la mise en place d'une facture unique eau et assainissement.

En matière de Ressources Humaines, les principaux projets mis en œuvre au cours de l'année 2020 seront déployés en 2021 : nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), temps de travail, télétravail et action sociale.

La poursuite du rattrapage des amortissements se poursuivra en 2021. Les éléments de dette sont présentés de manière détaillée, la gestion active de la dette permet d'avoir une composition de l'ordre de 98 % d'emprunt avec un risque faible et seulement 0.2 % avec un risque élevé.

➤ **Mise en place du PPI assainissement et finalisation de celui de l'eau potable**

Au vu des éléments résultant des schémas eau et assainissements conduits en 2018 et 2019, les membres des commissions territoriales, après de nombreuses réunions de travail et de concertation, ont décidé d'étudier toutes les opérations recensées. Il en résulte une hiérarchisation et une programmation de 2019 à 2026 pour l'assainissement collectif. En conséquence, pour 2021, le programme d'investissement et notamment son chapitre 23 s'appuie sur cette programmation. Ce travail, décalé en 2020 du fait de la crise sanitaire, sera également mis en place en 2021 pour les opérations d'investissement du budget de l'eau potable.

Le Président propose le vote du budget primitif 2021 :

VOTES		
Budget Principal	Pour :	108 voix
	Contre :	0 voix
	Abstentions :	0 voix
Budget Annexe Eau	Pour :	108 voix
	Contre :	0 voix
	Abstentions :	0 voix
Budget Annexe Assainissement	Pour :	108 voix
	Contre :	0 voix
	Abstentions :	0 voix
Budget Annexe Assainissement non collectif	Pour :	108 voix
	Contre :	0 voix
	Abstentions :	0 voix
Budget Annexe Microcentrale	Pour :	108 voix
	Contre :	0 voix
	Abstentions :	0 voix

Le départ de M. Philippe PETIT est enregistré.
79 présents, 28 procurations soit 107 présents et représentés.

11. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP 2021) – Actualisation et création

Au regard du caractère pluriannuel de certains projets d'investissement de Réseau31, il est proposé de voter les autorisations de programme et les crédits de paiement 2021 présentés en détail, selon le rapport, aux membres du Conseil. Le Président reprend en détail les programmes d'investissement de Réseau31.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	107	Abstention	
	Contre		Ne prend pas part au vote	

Les départs de MM. Denis BEZIAT et Gilbert HEBRARD (procurateur de MM. Pascal BOUREAU et Laurent FERRIERES) sont enregistrés.
77 présents, 26 procurations soit 103 présents et représentés.

12. Convention avec l'Amicale du Personnel de Réseau31

L'Action Sociale proposée aux agents du SMEA variait selon leur structure d'origine notamment pour les agents issus de la fusion avec le SIEMN31 qui adhéraient à l'amicale de la Montagne Noire. Une étude a été menée pour rationaliser l'Action Sociale pour l'ensemble des agents SMEA31 et a abouti à la création de l'Amicale du personnel de Réseau31. Dans cet objectif, il est proposé de conclure avec l'Amicale du personnel de Réseau31 une convention, dont les conditions négociées sont les suivantes : une subvention de fonctionnement fixée à 65 000 euros pour l'année 2021 ; un volume de décharge d'activité de 10 jours, fractionnable en nombre d'heures par an afin que les membres du conseil d'administration puissent participer à l'organisation des différentes activités de l'Amicale ; une participation individuelle fixée par l'Amicale du personnel de Réseau31, révisable tous les ans. Elle a été fixée pour 2021, à 15 € par an, due par l'agent voulant adhérer.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver les termes de la convention à passer avec l'Amicale et d'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	103	Abstention	
	Contre		Ne prend pas part au vote	

Le départ de Mme Brigitte BOYE est enregistré.
76 présents, 26 procurations soit 102 présents et représentés.

13. Contributions et participations du champ administratif de la compétence « Grand cycle de l'eau »

La compétence Eaux Pluviales du domaine identifié dans les statuts de Réseau31 « Grand cycle de l'eau » compte parmi les compétences transférables à Réseaus31. En cas de transfert, Réseau31 est juridiquement substitué de plein droit aux adhérents pour l'exercice de cette compétence. Réseau31, selon le 2° de l'article R2226-1 du CGCT « assure la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension [des] installations et ouvrages relatifs [au système de gestion des eaux pluviales] ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics » pour exercer cette compétence. L'article L2226-1 du même code précise, par ailleurs, que cette compétence constitue un service public administratif. Conformément à cet article, l'article 30.2 des statuts de Réseau31 précise que le budget de ce service « est équilibré par les contributions des membres du Syndicat Mixte ayant adhéré aux dites compétences. Ces contributions et participations sont fixées chaque année par le Conseil Syndical ». Pour les communes adhérentes et membres de la CA du Muretain, une contribution de 3 €/habitants sera demandée à compter de 2020 selon le décompte suivant :

Commune	Population INSEE 2019	RESEAU 31 3 €/hab
FONSOMBRES	12 000	36 000,00 €
SAINT LYS	9 539	28 617,00 €
ROQUES S. GARONNE	4 794	14 382,00 €
BOZEPPOLE AUTISSONVILLE	1 186	3 558,00 €
BRAGAYRAC	326	978,00 €
SEMPELUN	254	762,00 €
SAINT EIDE	805	2 415,00 €
SAINT THOMAS	583	1 749,00 €
	121 704	365 111,00 €

Pour les opérations d'investissement, il convient d'établir les contributions financières des adhérents à la fin de l'opération de travaux. Cette participation s'établira sur la base de l'ensemble des dépenses engagées diminuée des recettes perçues par Réseau31. Au moment de la présentation de la fiche d'évaluation financière, l'adhérent informe le Réseau31 du mode de remboursement qu'il souhaite à savoir le paiement en 1 seule fois ou le recours à un prêt, dans ce cas le montant annuel de la contribution correspondra aux intérêts d'emprunt annuel ajoutés au montant de la dotation annuelle d'amortissement. La contribution s'échelonnait sur la durée du prêt. La contribution sera titrée par Réseau31 à l'adhérent sur la section de fonctionnement.

Adhérent	Opération	Montant de la contribution 2021
Le Muretain Agglo pour la commune de Fonsorbes	31187-19 Travaux d'aménagement Rue des Jonquilles et Sisley	14 782.60 €

Par ailleurs, une charte de gouvernance de la compétence eaux pluviales urbaines est proposée pour le territoire de la CA du Muretain. Ce document précise le périmètre de la compétence et rappelle le rôle des différentes parties prenantes dans l'exercice de cette compétence.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver le montant des contributions financières pour l'année 2020 pour cet adhérent ainsi que la charte de gouvernance.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	102	Abstention	
	Contre		Ne prend pas part au vote	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne

14 décembre 2020

14:30

Conseil Syndical

Carbonne

Commissions		
1	2	3
4	31	6
7	8	9
10	11	12
13	14	15

quorum atteint

Délégués	
Inscrits	164
Présents	84
Absents	47
Représentés	33
Présents + Représentés	117
Présents + Représentés / Inscrits	71.34 %

DOYEN : LAMARQUE Jacques - BENJAMIN : RAMOND Rémi

CT	Collectivité	Nom	Prénom	Présence / Procurations	Chrono
	SAINT-ELIX-SÉGLAN	ADER	Danielle	PRESENT	13879
	PALAMINY	ALABERT	Sylvie	PRESENT	13896
	DAUX	ALBERT	Patrick	PRESENT	13898
	CCST	ALEGRE	Raymond	procuration à Alain MARAVAL	13920
	SAGE	ALM	Dominique	absent	
	RIEUX-VOLVESTRE	ALVADO	Régis	PRESENT	13937
	MONTGAILLARD-LAURAGAIS	AMARGIER	Stéphane	absent	
	LA SALVETAT-SAINT-GILLES	ARDERIU	François	procuration à Joseph PELLEGRINO	13848
	CCVA	ASTRUC	Thierry	procuration à Didier ROUX	13865
	SIE	AUSSEL	Edmond	PRESENT	13855
	GRAGNAGUE	AVERSENG	Didier	PRESENT + 1 procuration de Amador ESPARZA CT 9	13952
	PAULHAC	AZALBERT	Jean-Pierre	PRESENT + 1 procuration de Marie-Christine DECOSTERD CT 4	13899
	AUTERIVE	AZEMA	René	PRESENT	13912
	PELLEPORT	BAGUR	Serge	absent	
	RIEUMES	BALLONGUE	Michel	PRESENT	13884
	JURVILLE	BALTANAS	François	absent	
	LE CABANIAL	BARDIER	Maurice	absent	
	LAUNAC	BARTHES	Pierre	PRESENT	13918
	JUZET-D'IZAUT	BASSO	Fernand	PRESENT	13882
	SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS	BATIGNE	Marie-Pierre	PRESENT + 1 procuration de Christian COMBECAVE CT 9	13904
	PLAISANCE-DU-TOUCH	BELAVAL	Robert	procuration à Joseph PELLEGRINO	13847
	SICOVAL	BEN SACI	Djemel	PRESENT	13874
	VENERQUE	BEZIAT	Denis	PRESENT	13856
	SAINT-VINCENT	BIENVENU	Chantal	absent	
	BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	BLACHE	Jean	absent	
	MARQUEFAVE	BONNANS	Rodolphe	PRESENT	13895
	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	PRESENT	13878
	VACQUIERS	BOULISSIERE	Jean-Emmanuel	procuration à Alain RIQUET	13901
	CD31	BOUREAU	Pascal	procuration à Gilbert HEBRARD	13840
	BRETX	BOURGES	Michelle	absent	
	CHAUM	BOUTIN	Thierry	absent	
	PORTET-SUR-GARONNE	BOUZI	Guy	absent	
	LHERM	BOYE	Brigitte	PRESENT	13947
	AURIAC-SUR-VENDINELLE	BRUN	Colette	PRESENT	13940
	SAGE	CADAS	Yves	PRESENT	13844
	CARAMAN	CALMEIN	François	absent	
	CARAMAN	CASSAN	Jean-Clément	PRESENT	13946
	CHAUM	CASTELL	José	procuration à Jean-Pierre COMET	13843
	ROQUESÉRIÈRE	CASTET	Thierry	PRESENT	13927
	CCPHG	CAU	Marcel	procuration à Jean-Claude DOUGNAC	13849
	CCTL	CAZELLES	Jean-Pierre	PRESENT + 1 procuration de Robert-André PECH CT 9	13930
	SAINT-BÉAT-LEZ	CAZENEUVE	Michel	PRESENT	13893
	LAVELANET-DE-COMMINGES	CHALDUC	Jean	absent	
	GOUAUX-DE-LUCHON	CHINCHON	Arnaud	PRESENT	13908
	LE GRÈS	COEUGNET	Jean-Louis	absent	
	SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS	COMBECAVE	Christian	procuration à Marie-Pierre BATIGNE	13905
	CIER-DE-LUCHON	COMET	Jean-Pierre	PRESENT + 2 procurations de Michel LADEVEZE CT 15 et José CASTELL CT 15	13841
	ANTIGNAC	COMET	Sylvain	absent	
	MONTAIGUT-SUR-SAVE	CONTRERAS	Louis	PRESENT	13910
	CALMONT	DALON	Laurence	PRESENT	13950
	MONDAVEZAN	DAMON	Pierrette	PRESENT	13876
	BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	DARDE	Jean-Paul	absent	
	CCVA	DARENGOSSE	Ludovic	PRESENT	13869
	BEZINS-GARRAUX	DAT	Jean-Michel	PRESENT + 1 procuration de Nicolas FEDOU CT 9	13933
	GOUAUX-DE-LARBOUST	DE PECO	Serge	PRESENT	13887
	CD31	DE SCORRAILLE	Jean-Baptiste	absent	
	CC DES COTEAUX DU GIROU	DECOSTERD	Marie-Christine	procuration à Jean-Pierre AZALBERT	13909
	CARBONNE	DEDIEU	Huguette	absent	
	LAFITTE-VIGORDANE	DELECOIX	Patrick	PRESENT	13862
	CAZARILH-LASPÈNES	DENARD	Jean-Paul	absent	
	CGS	DOUGNAC	Jean-Claude	PRESENT + 1 procuration de Marcel CAU CT 14	13846

CIRÈS	DRAPE	Jacques	absent	
MELLES	DUBOIS	Alban	absent	
VILLEMUR-SUR-TARN	DUMOULIN	Jean-Marc	procuration à Didier ROUX	13867
SALIES-DU-SALAT	DUPRAT	Jean-Pierre	PRESENT	13949
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	DUPUY	Daniel	PRESENT + 2 procurations de Janine GIBERT CT 2 et Christian SANS CT 31	13851
GRAGNAGUE	ESPARZA	Amador	procuration à Didier AVERSENG	13953
ARBAS	ESTRADE	Jean-Paul	PRESENT	13914
FONTENILLES	EVEN	Betty	procuration à Jean-François SUTRA	13916
SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	PRESENT	13948
VILLENOUVELLE	FEDOU	Nicolas	procuration à Jean-Michel DAT	13935
REVEL	FERRET	Michel	procuration à François LUCENA	13919
LOUBENS-LAURAGAIS	FERRIERES	Laurent	procuration à Gilbert HEBARD	13853
FONTENILLES	FIERLEJ	Nadine	procuration à Jean-François SUTRA	13917
LAVALETTE	FONTES	André	procuration à Roger PAYOUX	13928
SIE	FRANCOU	Didier	absent	
GURAN	GABAS	Jacques	PRESENT + 2 procurations de Jean-Pierre LASALA CT 15 et Claude GUIARD CT 15	13858
SAUVETERRE-DE-COMMINGS	GARCIA	Claude	PRESENT	13941
VILLAUDRIC	GARRIGUES	Didier	PRESENT	13951
PECHBONNIEU	GEIL-GOMEZ	Sabine	PRESENT + 1 procuration de Thierry SAVIGNY CT 4	13881
GARGAS	GIBERT	Janine	procuration à Daniel DUPUY	13852
SICOVAL	GILLON	Christophe	PRESENT	13890
BÉLESTA-EN-LAURAGAIS	GOUXETTE	Jean-Luc	procuration à Alain ITIER	13875
PEYSSIES	GRYCZA	Daniel	absent	
GARDOUCH	GUERRA	Olivier	absent	
CIERP-GAUD	GUIARD	Claude	procuration à Jacques GABAS	13861
CCTL	HEBRARD	Gilbert	PRESENT + 2 procurations de Pascal BOUREAU CT 31 et Laurent FERRIERES CT 9	13839
MOURVILLES-HAUTES	ITIER	Alain	PRESENT + 1 procuration de Jean-Luc GOUXETTE CT 9	13873
AVIGNONET-LAURAGAIS	IZARD	Gérard	PRESENT	13934
MAYRÈGNE	JAMMETTE	Joseph	absent	
FRONTON	JEANJEAN	Pierre	PRESENT	13877
CD31	JULIAN	Alain	absent	
MONTAIGUT-SUR-SAVE	KHORTAS	Espoir	absent	
CD31	KLOTZ	Julien	absent	
MONTCLAR-LAURAGAIS	LABATUT	David	procuration à Marielle PEIRO-FOURNIER	13943
FRONSAC	LADVEZE	Michel	procuration à Jean-Pierre COMET	13842
MONTESQUIEU-LAURAGAIS	LAFON	Claude	PRESENT	13938
PALAMINY	LAFRANQUE	Guy	absent	
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE	Pierre	PRESENT + 1 procuration de Patrice LAGORCE CT 1	13838
SAINT-JULIA	LAGENTE	Christian	absent	
DAUX	LAGORCE	Patrice	procuration à Pierre LAGARRIGUE	13850
VAUDREUILLE	LAGOUTTE	Jean	PRESENT + 1 procuration de Eric SALAT CT 12	13929
SIE	LAMARQUE	Jacques	PRESENT	13859
CIERP-GAUD	LASALA	Jean-Pierre	procuration à Jacques GABAS	13860
CIER-DE-LUCHON	LASSERRE	Marc	PRESENT	13925
SICOVAL	LATTARD	Pierre	PRESENT	13936
ARTIGUE	LAVIGNE	Michel	PRESENT	13944
CD31	LECLERC	Marie-Claude	procuration à Sébastien VINCINI	13868
COX	LINK	Phillip	absent	
GRENADE-SUR-GARONNE	LOQUET	Pierre	PRESENT	13880
NOÉ	LORMIERES	René	PRESENT + 1 procuration de Alain MAREK CT 12	13954
REVEL	LUCENA	François	PRESENT + 1 procuration de Michel FERRET CT 9	13903
MÉRENVIELLE	MARAVAL	Alain	PRESENT + 1 procuration de Raymond ALEGRE CT 6	13907
NOÉ	MAREK	Alain	procuration à René LORMIERES	13955
VALENTINE	MAURY	Georges	PRESENT	13945
SAINT-LÉON	MAZAS	Christian	absent	
CD31	MERIC	Georges	absent	
TOUTENS	MERIC	Pascal	PRESENT	13886
LARRA	MOIGN	Jean-Louis	absent	
POUBEAU	MORILLON	Michel	absent	
LÉVIGNAC-SUR-SAVE	MOULIS	Jean-Michel	absent	
PORTET-D'ASPET	OUSSET	Roland	absent	
GOUAUX-DE-LARBOUST	PAILHE	Gérard	PRESENT	13889
THIL	PASQUIER	Bruno	absent	
LAVALETTE	PAYOUX	Roger	PRESENT + 1 procuration de André FONTES CT 9	13926
SAUSSENS	PECH	Robert-André	procuration à Jean-Pierre CAZELLES	13932
AURIAC-SUR-VENDINELLE	PEDRERO	Roger	absent	
CCTL	PEIRO-FOURNIER	Marielle	PRESENT + 1 procuration de David LABATUT CT 11	13942
ENCAUSSE-LES-THERMES	PELLAN-DEOUX	Marie-Laure	absent	
PLAISANCE-DU-TOUCH	PELEGRINO	Joseph	PRESENT + 2 procurations de Robert BELAVAL CT 6 et François ARDERIU CT 6	13845
SAINT-SAUVEUR	PETIT	Philippe	PRESENT	13888
GOUAUX-DE-LUCHON	PEYRE	Marie	absent	
FRONTIGNAN-DE-COMMINGS	PLANAS	Yves	PRESENT	13857
BEZINS-GARRAUX	POISSON	Christian	PRESENT	13894
RIEUX-VOLVESTRE	PONS	Bernard	PRESENT	13924
CAUBIAC	PONTE	Clara	absent	
CARBONNE	RAMOND	Rémi	PRESENT	13870
CIERP-GAUD	REBONATO	Jean-Pierre	absent	

CCBA	REMY	Jean-Louis	PRESENT	13872
MALVEZIE	RENALIER	Jean	PRESENT	13854
VACQUIERS	RIQUET	Alain	PRESENT + 1 procuration de Jean-Emmanuel BOULISSIERE CT 2	13900
SAINT-PÉ-D'ARDET	RIVAL	Patrice	procuration à Sébastien VINCINI	13866
VILLARIÈS	ROUMAGNAC	Léandre	absent	
SIEVT	ROUX	Didier	PRESENT + 2 procurations de Thierry ASTRUC CT 3 et Jean-Marc DUMOULIN CT 3	13863
POUBEAU	SABATHE	Françoise	PRESENT	13939
MAUZAC	SALAT	Eric	procuration à Jean LAGOUTTE	13931
MARTRES-DE-RIVIÈRE	SALVATICO	Jean-Paul	PRESENT	13911
CD31	SANS	Christian	procuration à Daniel DUPUY	13906
SAINT-AVENTIN	SANSUC	Robert	absent	
MONTBERON	SAVIGNY	Thierry	procuration à Sabine GEIL-GOMEZ	13883
CGS	SEGARD	Brigitte	PRESENT	13892
SAINT-GAUDENS	SENAC	Jean-François	PRESENT	13902
SAINT-PAUL-SUR-SAVE	SILLIEN	Jean-Luc	absent	
MONTOULIEU-SAINT-BERNARD	SORS	Camille	absent	
LE MURETAIN AGGLO	SUTRA	Jean-François	PRESENT + 2 procurations de Betty EVEN CT 6 et Nadine FIERLEJ CT 6	13915
LANDORTHE	TEILLLOL	Christian	PRESENT	13885
MERVILLE	TRESSEL	Samuel	PRESENT + 1 procuration de Katia ZANETTI CT 1	13922
MENVILLE	TRILLES	Sophie	absent	
DRUDAS	VIEL	Dominique	PRESENT	13897
SAINT-FOY-DE-PEYROLIÈRES	VIGNAUX	Alain	PRESENT	13913
CCBA	VINCINI	Sébastien	PRESENT + 2 procurations de Patrice RIVAL CT 14 et Marie-Claude LECLERC CT 31	13864
LABARTHE-RIVIÈRE	VOUGNY	Claire	PRESENT	13891
VALLÈGUE	ZANATTA	Rémy	PRESENT	13871
MERVILLE	ZANETTI	Katia	procuration à Samuel TRESSEL	13923